

L'EMANCIPATEUR

SYNDICAT CGT DU VAR DES RETRAITÉS ET ANCIENS SALARIÉS
DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Mensuel n° 374 - Octobre 2020

édito

L'épidémie se poursuit, les personnels médicaux et hospitaliers se sont à nouveaux mobilisés ce mois d'octobre, pour lutter contre les conditions de travail qui continuent à se dégrader et sur le manque de moyens.

A cause de cette situation, des médecins urgentistes, des infirmières démissionnent car ils, elles ne peuvent plus exercer leurs métiers. Ils considèrent que l'une de leurs revendications, celle de la sécurité des patients est traitée, par le gouvernement, avec un grand mépris.

Chacun peut comprendre qu'il est primordial d'augmenter les capacités du service public de santé pour aider à enrayer l'épidémie.

Les ravages de cette épidémie parmi les retraités-e-s et personnes âgées sont une tragédie dans les EHPADs, comme dans celles confinées ayant recours à des structures de service à la personne.

Dans le même temps, le gouvernement propose la création d'une 5ème branche de la Sécurité sociale pour faire face aux dépenses de la perte d'autonomie.

Nous réaffirmons notre opposition à l'idée d'une nouvelle branche de la sécu qui viendrait stigmatiser, un peu plus, les retraités.

La 5ème branche ouvrirait la voie aux assurances privées, tout en affaiblissant notre Sécurité sociale solidaire.

Toutes ces raisons et bien d'autres n'ont qu'une raison, un soi-disant déficit de la Sécu, orchestrée par le gouvernement.

Le déficit ne représente que la moitié des 80 Mds des exonérations de cotisations sociale accordées aux entreprises en 2019 sans compter les 49 Mds des dividendes versées par les entreprises du CAC 40.

Il s'agit d'en finir avec toutes les exonérations, face à l'urgence et imposer une contribution financière des revenus financiers des entreprises.

Soyons attentif au projet de loi de financement de la Sécu prévue ce mois-ci. Le gouvernement sera tenté de ressortir à cette occasion son projet de réforme des retraites, la loi sur le grand âge et la perte d'autonomie.

Pour exiger le droit de vivre dignement, la seule solution c'est la mobilisation.

Lors de la création de la Sécurité sociale par Ambroise Croizat, ministre communiste du travail, elle était financée par les cotisations sociales salariales et patronales c'est à dire sur les richesses produites par les salariés

C'est un acquis obtenu par les luttes, il faut donc le défendre par les luttes.

Chers camarades toute notre activité doit se tourner vers notre renforcement dès maintenant avec des plans de travail, en se réunissant pour y réfléchir et les mener à bien pour aller vers cet objectif que nous nous sommes fixés à notre dernier congrès : **le renforcement du syndicalisme retraité.**

Michel Camatte, Secrétaire Général



sommaire

- 1 - Edito
- 2 - Un reste à charge des frais de santé
- Vive la retraite à points
- 3 - Extraits du rapport Vachey
- Agenda et activités du syndicat
- 4 - Dossier autonomie
- 5 - Mais oui, le Covid fait des heureux
- 6 - Infos brèves
- 7 - Appel manifestation 17 novembre
- 8

L'EMANCIPATEUR - Tel : 04 94 18 94 57 - Fax : 04 94 18 94 58

Adresse postale : Retraités CGT Var Mindef - 13 avenue Amiral Collet - 83000 Toulon

Email : retraitescgtvarmindef@gmail.com - Directeur de la publication : Gérard Allibert

N° CPPAP 0321S07751 - Journal édité par nos soins.

Un reste à charge des frais de santé insupportable

*Les statistiques officielles indiquent une stabilité, voire une légère diminution, de la part des dépenses de santé supportées par les ménages, le reste à charge (RAC).
Mais la réalité est différente.*

Ce reste à charge peut atteindre des niveaux insupportables : selon la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), il dépasse 2 000 euros par an pour les 10 % qui supportent le RAC le plus élevé.

Les personnes âgées sont particulièrement concernées.

Selon le Haut conseil pour l'avenir de l'assurance maladie (HCAAM), les personnes de plus de 70 ans supportent un RAC moyen supérieur à 700 euros par an, qu'ils soient en Affection de longue durée (ALD) ou non. Ce phénomène est lourdement aggravé par l'allongement quasi mensuel de la liste des médicaments plus remboursés par l'assurance maladie – que les pharmaciens peuvent confirmer - et qui restent donc à charge des assurés sociaux, les mutuelles ne participant généralement que pour les médicaments remboursés. Et voilà que le gouvernement projette de faire payer les personnes qui consultent aux urgences et ne sont pas hospitalisées !

A cela s'ajoutent les faramineux dépassements d'honoraires des médecins et spécialistes de ville ou hospitaliers, eux aussi non remboursés par l'assurance maladie, dépassements parfois pris en charge par certaines mutuelles moyennant des taux de cotisations particulièrement élevés. Une sélection par l'argent. Des patients sont parfois contraints de réduire leur traitement pour motif financier.

La situation devient insupportable pour de nombreux citoyens, plus particulièrement pour les retraités, et de profonds changements doivent rapidement être organisés pour supprimer les RAC.

La santé doit être accessible pour

toutes et tous, quelle que soit la hauteur de ses revenus.

Les prix des médicaments doivent être encadrés, les industriels des médicaments contrôlés pour faire cesser les abus tarifaires - avec les dividendes pour leurs actionnaires - et les pénuries organisées par les firmes pharmaceutiques pour des médicaments jugés pas assez rentables.

Un pôle public du médicament s'impose d'urgence. Le 100 % santé généralisé doit se concrétiser.

Un vaste plan de création de Centres de santé pluridisciplinaires pratiquant le tiers payant, avec soignants salariés secteur 1, sans dépassement d'honoraire, doit rapidement être mis en œuvre, dans chaque canton et quartiers urbains pour permettre l'accès aux soins de toute la population.

Là encore, c'est par des luttes persévérantes que seront imposés les changements souhaités.

Claude BOUY



Vive la retraite à points !

Dans le cadre de la loi Fillon de 2003 sur les retraites a été mis en place à compter du 1er janvier 2005, le régime additionnel de la Fonction Publique (RAFP), afin de créer un régime complémentaire sur une partie des primes pour les fonctionnaires.

La valeur d'acquisition des points entre 2005 et 2019 a été majorée de 23,17 % et la valeur de service a été seulement majorée de 15,12 %. La valeur de service du point a perdu en 15 ans 6,55 % par rapport à la valeur d'achat. Un bel exemple de ce que l'on peut faire avec les pensions de retraite à

points. Fillon avait bien raison lorsqu'il a dit qu'un système à points permet de baisser le rendement sans difficulté.

A méditer, dans le cadre du projet de réforme que veulent imposer Macron et son gouvernement.

Emile Gondran

Extraits du rapport Vachey (360 pages)

Les mesures de financement :

- la possibilité d'anticiper le transfert d'une part de CSG de la CADES vers la branche autonomie, sans attendre 2024, paraît devoir être écartée, car elle impacterait la crédibilité de celle-ci sur les marchés de capitaux ;
- en revanche, compte tenu des versements prévus du FRR à la CADES (2,1 Md€ par an jusqu'en 2023, puis 1,45 Md€/an jusqu'en 2033), l'écart entre la valeur des actifs et celle du passif actualisé permettant au FRR d'atteindre ses objectifs s'établit à 2,5 Md€. Il serait donc possible de mobiliser cette ressource, à raison de 420 M€ par an de 2021 à 2025, pour financer les aides à l'investissement consacrées à la rénovation des EHPAD ;
- une mission récente de l'IGF a montré qu'Action Logement disposait de ressources et réserves importantes, mais que les emplois prévus étaient critiquables quant à leur utilité sociale, et souvent redondants avec d'autres programmes. Il serait possible de réaffecter à la branche autonomie la part de taxe sur les contrats d'assurance qui lui a été allouée en 2019 (300 M€), et d'abaisser le taux de la participation des employeurs de plus de 50 salariés à l'effort de construction de 0,10 %, en créant un prélèvement pour l'autonomie équivalent (400 M€) ;
- la branche famille, du fait de l'évolution de la démographie et de l'écart entre ses recettes assises sur les revenus et de ses dépenses liées à l'évolution des prix, devient structurellement excédentaire, nonobstant les effets de la crise sanitaire actuelle (1,5 Md€ d'excédent en 2019, prévision de déficit de 3,1 Md€ en 2020). Une fois ce choc conjoncturel passé, il serait possible d'effectuer en 2024 un transfert de l'ordre de 150 M€ vers la branche autonomie. Mais c'est un choix politique sensible entre soutien à la natalité et aux familles et besoins des personnes âgées.

Eventuels prélèvements obligatoires :

- en 2020 (montant non réévalué consécutivement à la crise sanitaire), la journée de solidarité devrait générer 2,132 Md€ au titre de la CSA (et 817 M€ au titre de la CASA). Une deuxième journée de solidarité procurerait une recette équivalente, mais avec des effets incertains sur l'économie et sur l'emploi et un effet intergénérationnel. Les partenaires sociaux y sont dans l'ensemble hostiles.

Agenda et activités du syndicat :

- Lundi 5 octobre : matin secrétariat, après-midi bureau
- Mardi 6 octobre : commission exécutive
- Mardi 20 octobre : collectif communication
- Jeudi 22 octobre : réunion avec ASAVA bourse du travail La Seyne
- Jeudi 5 novembre : participation à la CE syndicat base de défense de Draguignan
- Jeudi 12 novembre : réunion CE du syndicat.

Continuité syndicale, on avance...

Depuis la création du syndicat CGT de l'Arsenal de Toulon, un collectif de militants de chaque secteur a été mis en place pour le suivi des syndiqués actifs de plus de 50 ans. Il a pour objectif de faire le lien avec le syndicat des retraités. Il se réunit chaque trimestre avec un militant des retraités. C'est une avancée importante pour toute la CGT car pour notre département du Var on comptabilise 2398 actifs ouvriers de l'état pour 11308 retraités, mais aussi les fonctionnaires et les conventions collectives du Ministère de la Défense. Le syndicat CGT des retraités et anciens

salariés Mindef travaille à l'élaboration d'un bulletin d'accueil pour les retraitables.

Nous sommes également invités à la CE du syndicat des actifs qui est un plus pour agir « Tous Ensemble » pour des batailles revendicatives. En ce qui concerne la base de défense de Draguignan, notre objectif est la création d'une section syndicale des retraités. Pour l'AIA de Cuers nous avons des contacts fréquents et efficaces.

Nous sommes sur la bonne voie pour des syndicats CGT actifs et retraités forts, pour des convergences de luttes victorieuses.

Jean Marie Jégou

Etat d'organisation :

A ce jour 353 FNI payés, moins 7 par rapport à 2019, 3 adhésions, 12 continuités syndicales, 3 démissions, 6 impayés, 9 décès.

Congrès

Le 12ème congrès de l'Union Confédérale retraités prévu à St Malo du 30 novembre au 4 décembre ne se tiendra pas pour cause de coronavirus.

Dossier autonomie :

vers une cinquième branche de la Sécurité sociale ?

Pas si on y regarde de plus près.

Historiquement confiée exclusivement aux partenaires sociaux, la gouvernance des organismes de sécurité sociale a vu la place de l'Etat se renforcer au cours du temps du fait (malheureusement) de l'augmentation de la fiscalité dans les ressources de la Sécurité sociale au détriment des cotisations sociales.

Le rapport Vachey sur l'autonomie, fortement dénoncé par la CGT, entend pousser plus loin ces dérives puisqu'il préconise de confier la gouvernance de cette branche (qui n'en serait pas une) à la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie). Outre les

questions de financement qui seront évoquées par ailleurs, il est bon de savoir que le conseil d'administration de la CNSA, fort de 52 membres ne contient que 5 représentants des organisations syndicales représentatives (un par organisation).

Nous serions donc là bien éloignés du type de gouvernance des quatre régimes de sécurité sociale paritaires salariés/employeurs, parité qui est la règle pour la sécurité sociale depuis 1967.

Une branche de la sécurité sociale ne répondant pas à ses règles n'en serait donc pas une.

Quel financement ?



Un pillage en bonne et due forme.

Le rapport Vachey préconise :

- La mobilisation du FRR (Fond de Réserve des Retraites) à raison de 420 M€ par an de 2021 à 2025, pour financer les aides à l'investissement consacrées à la rénovation des EHPAD.

- La réaffectation des ressources et réserves d' Action Logement (anciennement 1% logement) à hauteur de 300 M€, ainsi que l'abaissement du taux de participation des employeurs de plus de 50 salariés à l'effort de construction de 0,10 %, en créant un prélèvement pour l'autonomie équivalent (400 M€).

- Le transfert d'une partie des res-

sources de la branche Famille en 2024 de l'ordre de 150 M€ vers la « branche » autonomie.

- Pour les retraités :

o 1re mesure : augmenter (encore une fois!) la CSG de plus de 10 %, pour la mettre au niveau

de celle des actifs : 9,2 %.

o 2e mesure : baisse des dispositifs fiscaux pour l'impôt sur le revenu des retraités : l'abattement de 10 % serait ramené à 5 % ce qui rendrait des milliers de retraités imposables, leur supprimerait l'accès à certaines dispositions réservées aux personnes non imposables et augmenterait l'impôt de ceux qui le sont déjà.

o 3e mesure : une nouvelle « journée de solidarité » pour tout le monde, actifs et retraités, c'est-à-dire une taxe supplémentaire: un jour de congé en moins pour actifs et pour les retraités, cela pourrait se traduire par le doublement de la contribution additionnelle de

solidarité (CASA) soit le passage de 0,3 % à 0,6 % du prélèvement sur nos pensions.

o **4e mesure** : ceux qui emploient une aide à domicile et ont plus de 70 ans se verraient appliquer une cotisation patronale dont ils étaient jusqu'à présent exonérés. De plus, le crédit d'impôt serait limité à 6 000 €, pénalisant les personnes ayant besoin de plus de 40 minutes d'aide par jour.

o **5e mesure**, l'abaissement du plafond de la réduction au titre des frais de dépendance et d'hébergement pour les personnes âgées accueillies en établissement.

o Enfin, l'aide personnalisée pour l'autonomie (APA) dont bénéficient les personnes dépendantes pourrait être revue en fonction du patrimoine, etc.

o **Au total, ce serait environ 4,2 milliards pris aux retraités, soit 70 % des 6 milliards nécessaires à une future loi sur le « grand âge »** par ailleurs renvoyée à la fin de la mandature actuelle !

On le voit donc bien, une fois de plus, l'État s'apprête à racketter les retraités et les personnes en perte d'autonomie.

La CGT voit dans le schéma présenté « le rapport Vachey » la confirmation de l'étatisation de la gestion de la perte d'autonomie, illogique à son intégration dans la Sécurité sociale.

Les premiers perdants seront les retraités, présentés comme des « nantis ».

En revanche, rien n'est demandé aux entreprises, si on excepte la proposition de limiter l'exonération de cotisations patronales famille sur les plus hauts revenus, entre 2,5 et 3,5 SMIC.

La position de la CGT :

Pour la CGT, la prise en charge de

la perte d'autonomie, que ce soit au domicile ou en établissement, doit être du ressort de la solidarité nationale liée aux cotisations sociales et assurée par la Sécurité sociale en intégrant « le droit à l'autonomie » dans sa branche maladie.

La perte d'autonomie doit être traitée de manière globale et nécessite une vraie politique publique articulant prévention, dépistage et prise en charge solidaire, avec un droit universel de compensation de la perte d'autonomie.

Pour cela, la CGT affirme la nécessité de renforcer l'universalité de l'assurance maladie et non de créer une 5ème branche. Ce qui aurait pour effet de fragiliser son financement sur la base du salaire socialisé en le fiscalisant et de l'ouvrir à des complémentaires ou à des assurances privées qui n'attendent que cela.

A contrario, il convient de mettre en place un grand service public de l'aide à l'autonomie regroupant et intégrant l'ensemble des personnels concernés (que ce soit à domicile ou en établissement).

Le service public serait chargé d'offrir à toutes les personnes en perte d'autonomie un service de proximité, dans les mêmes conditions, sur l'ensemble du territoire.

La question de l'autonomie doit, pour la CGT, s'inscrire dans une politique globale de reconquête de la Sécurité sociale renforcée, intégrale et universelle.

Elle doit être assise sur ses principes fondateurs, permettant à chaque personne de « faire face aux aléas de la vie de la naissance à la mort ».

Nous ne cèderons pas à la peur

Entre colère et tristesse, il faut combattre la barbarie.

Cet abject assassinat appelle au combat pour renforcer les fondements de notre république sociale, laïque, démocratique, fidèle à ses principes.

Retrouver le débat civilisé est la condition pour résoudre l'unité de la nation.

La douleur et le chagrin sont immenses.

Cet assassinat impose aussi que se développent des gestes d'humanité et de solidarité.

Michel Canestrelli

Mais oui, le Covid

fait des heureux !



La crise économique résultant de la crise du covid-19, si elle a d'un côté de graves conséquences pour les travailleurs et les classes populaires (chômage partiel, licenciements, pertes de salaires, pas d'emplois pour les jeunes...), elle fait des heureux d'un autre côté, celui des actionnaires, par la distribution de très importants dividendes.

Celui aussi des dirigeants des grandes entreprises qui perçoivent avec les nombreux « plans » gouvernementaux (prêts garantis par l'État, plan de relance de 100 milliards, plan tourisme, plan automobile, plan aéronautique, annulation de « charges » sociales et fiscales) une avalanche de milliards d'euros d'argent public, et dernièrement avec le nouveau jackpot de la baisse de « l'impôt de production » (10 milliards d'euros). Dans un rapport du 12 octobre, « l'Observatoire des multinationales » a fourni des chiffres chocs. Un tiers des entreprises du CAC 40 ont distribué des dividendes pour un montant de 30,3 milliards d'euros : Total = 6,93 milliards, Sanofi = 3,94 milliards, Schneider Electric = 1,40 milliards, Danone 1,37 = milliards, Air Liquide = 1,31 milliard, Vivendi = 0,69 milliard, Télé Performance = 0,14 milliard...

Huit firmes ont même augmenté les dividendes par rapport à 2019, et un tiers des entreprises du CAC 40 a versé des dividendes alors que des milliers de leurs salariés étaient rémunérés sur fonds

publics via le chômage partiel... Seules treize firmes ont annulé ou suspendu le versement de dividendes pour avoir accès au refinancement bancaire via le BCE. De l'autre côté noir de la médaille le bilan social est catastrophique : toujours selon « l'Observatoire des multinationales », les profiteurs du CAC 40 ont déjà annoncé 60 000 suppressions d'emplois, dont un quart en France, dont les fournisseurs et sous-traitants subissent de plein fouet et les conséquences de la crise et celles des « plans d'économie » mis en œuvre par les grands groupes : 15 000 suppressions d'emplois à Airbus, 15 000

chez Renault, 10 000 chez Safran, 1 700 chez Sanofi, 1 150 chez Total, 400 chez Schneider Electric...

Combien aussi chez les TPE, PME, artisans, petits commerçants, pratiquement méprisés par le gouvernement.

Un gouvernement au service des saigneurs de la finance et des actionnaires, qui ne pose aucune condition ni aucun contrôle sur l'utilisation des milliards qui leur sont complaisamment offerts, et alors que certaines entreprises n'ont tout simplement pas besoin d'aides publiques.

Claude BOUY





Le cas du paracétamol

Fabriqué depuis des décennies à Roussillon (38), la matière active du paracétamol, l'APAP, est délocalisé en Chine par le groupe capitaliste Rhodia aujourd'hui Solvay. La raison invoquée : les chinois et les indiens fabriquent à 1 € moins cher au kilogramme (3 € au lieu de 4 €). Conséquences : **les emplois sont supprimés, les activités et les installations sont vendues.** Faisons un bref calcul : 4 € le kilo de matière active. Prix en pharmacie d'une boîte de doli-

prane 500 : 2,18 €. Quantité de matière active : 16 comprimés de 500 mg, soit 8 grammes. Coût par boîte de matière active 3,2 centimes, soit 1,47 % du prix de vente. Autrement dit, la notice en papier ou la boîte en carton coûtent plus cher que le principe actif ! Délocaliser en Chine fait gagner 25 % sur le coût de la matière active, ce qui revient à un gain de moins d'un centime par boîte. **Pas de limite à la rapacité des actionnaires !**

Gaz : préparez vous à la fin des tarifs réglementés

Les tarifs réglementés du gaz naturel vont disparaître. Jusqu'en 2007, tous les consommateurs avaient un contrat à tarif réglementé auprès d'Engie ou d'une entreprise locale de distribution. Les marchés du gaz et de l'électricité ont été ensuite ouverts à la concurrence et de nouveaux fournisseurs proposent des offres dites de « marchés ». Fin mars 2020, 3,75 millions de clients avaient toujours un abonnement à tarif réglementé, mais 7 millions avaient fait jouer la concurrence et souscrit une offre de marché. En recevant un courrier leur annonçant la suppression des tarifs réglementés, la première réaction de certains clients est la méfiance. Ils ont raison, vu le nombre de démarcheurs prêts à tout pour inciter les clients à changer de fournisseur. Il n'y a pas urgence car les contrats en cours peuvent se poursuivre jusqu'en 2023.



Vers la fin du téléphone fixe

L'opérateur Orange, ex France Télécom prépare la fin de son réseau téléphonique terrestre pour 2021. Près de 13 millions de lignes fixes, qui ne passent pas par Internet pour téléphoner, sont concernées par l'arrêt de la technologie pour réseau téléphonique fixe, il faudra s'équiper d'une box ADSL qui se connectera entre le combiné et la prise murale ou, passer à la fibre. La mission présidée par Paul



Champsaur recommande la création d'un statut de « zone fibrée ». Dès lors qu'une commune y accèdera, ce sera le signal d'extinction du cuivre sur cette zone. Une façon efficace d'inciter les consommateurs à changer d'abonnement. L'Etat a d'ores et déjà promis de veiller à ce que les conditions financières soient équitables pour les consommateurs !!!

Dettes publiques

Au mois de décembre 2020, la dette publique s'élève à 2638 milliards d'euros qui représente 114,1 % du PIB soit 12,7 points de plus qu'au premier trimestre 2020. Les taux d'intérêts sont très bas jusqu'aux échéances de 10 ans, après ?

PLFSS 2021

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2021 crée une participation forfaitaire pour les patients en cas de passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation sous couvert de responsabilisation et de désengorgement des urgences. Il s'appliquera même aux personnes exonérées de ticket modérateur.



Mardi 17 novembre manifestons tous et toutes pour revendiquer :

- le versement immédiat de 100 euros pour tous les retraités,
- une importante revalorisation des pensions au 1er janvier 2021,
- la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale,
- pour défendre la sécurité sociale et l'accès à la santé pour tous.

Victimes depuis plusieurs années d'une odieuse campagne de la part des gouvernements Hollande-Macron-Philippe-Castex, indiquant injustement que les retraités sont des privilégiés et des nantis, ces retraités ont subi la hausse de la CSG, le gel des pensions et des complémentaires, la non revalorisation des pensions qui n'ont pas suivi le coût de la vie – les prix ont augmenté de 13 % en 12 ans, les pensions de seulement 8,6 % dans cette période.

Depuis l'arrivée de Macron au pouvoir, les pensions ont perdu 5,5 % de leur pouvoir d'achat.

La Drees a souligné que le pouvoir d'achat de la pension moyenne a baissé de 4,7 % en 10 ans.

Prétextant préférer le travail à « l'assistantat », Macron, Castex, Le Maire et le Medef refusent d'augmenter le Smic, les salaires, les minima sociaux - minimas sociaux dont beaucoup

de retraités sont bénéficiaires.

Tout indique qu'une hausse des pensions au 1er janvier, si elle a lieu..., sera proche de zéro, en fonction de la méthode de calcul basée sur l'inflation elle-même très basse.

De plus, c'est une très importante diminution du pouvoir d'achat des retraités qui s'annonce avec le dépôt du rapport Vachey.

S'ajoutent à cette agression gouvernementale les « économies » de 4,4 milliards d'euros sur le budget de l'assurance maladie dans le PLFSS, qui vont lourdement impacter l'hôpital public déjà exsangue, et dont tous les assurés sociaux subiront les conséquences financières induites.

L'austérité ne s'applique pas à tout le monde. Le gouvernement distribue sans condition des dizaines de milliards aux grandes entreprises qui licencient et gavent leurs actionnaires.

ENSEMBLE, EXIGEONS UN PLAN DE RELANCE DU POUVOIR D'ACHAT DES SALAIRES ET DES RETRAITES, LA PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE A 100 % DANS LA BRANCHE MALADIE DE LA SECURITE SOCIALE, UNE HAUSSE DE L'OBJECTIF NATIONAL DES DEPENSES D'ASSURANCE MALADIE.
